

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 OCTOBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Rétrocession d'une concession au profit de la commune

M PECCHIAI Richard, demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 735, chemin de l'Echelle Haut - les Pinchinats, a acquis au cimetière Saint-Roch, suivant l'acte n° 3490/01 du 23 novembre 2007 et moyennant le paiement de **958.80 €**, une concession pour une durée de trente ans (numéro du plan : C16-588).

Il souhaite aujourd'hui rétrocéder cette concession à la Mairie de Gap pour un montant de **298.40 €**.

Cette somme correspond à la valeur initiale de la concession, déduction faite du tiers du prix d'acquisition dont le montant a été versé au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata du temps restant à courir jusqu'à son expiration.

**Détail du calcul :**

Prix d'achat en novembre 2007 : **958.80 €** dont un tiers versé au CCAS = 319.60 €

Base du remboursement: 958.80 € - 319.60 € = 639.20 €

Prix par année 639.20 € / 30 = 21.31 €

Nombre d'années d'utilisation: 16 ans

Déduction à appliquer : 16 x 21.31 € = 340.96 €

Montant du remboursement : 639.20 € - 340.96 € = **298.24 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur les crédits prévus au Budget de l'exercice en cours.

**Décision :**

M PECCHIAI Richard ayant accepté de traiter avec la Mairie de Gap sur la base du prix précité. Il est proposé :

- d'approuver le principe de rétrocession de la concession qui avait été attribuée pour une durée de trente ans à M PECCHIAI Richard,
- d'autoriser le Maire à réaliser cette transaction moyennant le paiement de la somme de **298.24 €** et à signer l'acte correspondant.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 4 OCTOBRE 2023



Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **23 OCT. 2023**

Publié ou notifié le : **23 OCT. 2023**

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_10_409
Objet :	Rétrocession de concession - famille PECCHIAI
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20231004-D2023_10_409-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20231004-D2023_10_409-AI-1-1_0.xml	text/xml	871 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_13265.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231004-D2023_10_409-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 octobre 2023 à 14h48min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 14h48min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 octobre 2023 à 14h48min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 octobre 2023 à 14h48min47s	Reçu par le MI le 2023-10-23